



Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés

En Ile-de-France, comme dans les autres régions, le nombre de familles monoparentales continue de progresser. La part des pères augmente lentement, mais ils ne représentent en 2012 que 17 % des parents seuls. Les femmes restent donc très majoritairement en charge de ces familles, notamment lorsque les enfants sont nombreux ou en bas âge. Les mères monoparentales sont plus souvent actives et à plein temps que les mères en couple, mais également davantage au chômage. Une sur deux exerce une activité d'employé. Les mères monoparentales ont plus souvent accès au parc social du fait de leurs faibles revenus, mais leurs logements sont souvent suroccupés.

Sylvaine Drieux, Corinne Martinez, Insee Ile-de-France
Nagat Azaroili, Valérie Demonchy, DRDFE Ile-de-France

En 2012, 452 000 familles franciliennes sont constituées d'une mère ou d'un père, seul(e) avec au moins un enfant de moins de 25 ans (*Sources et définitions*). Elles représentent un quart des familles avec enfant(s) de la région et comptent 1,2 million de Franciliens.

Les familles monoparentales se concentrent davantage dans les zones urbaines, elles sont un peu plus fréquentes en Ile-de-France qu'en province. Elles sont présentes sur tout le territoire francilien et concernent toutes les catégories socio-professionnelles. En Ile-de-France, six familles monoparentales sur dix habitent Paris ou la petite couronne alors que les couples avec enfant(s) résident davantage en grande couronne (*figure 1*). Paris concentre 17,5 % des familles monoparentales franciliennes et 14 % des couples avec enfant(s).

La situation de monoparentalité résulte de la séparation des conjoints pour trois quarts des familles franciliennes concernées. Pour une mère sur six, le deuxième motif déclaré de monoparentalité est de n'avoir jamais été en couple, tandis que

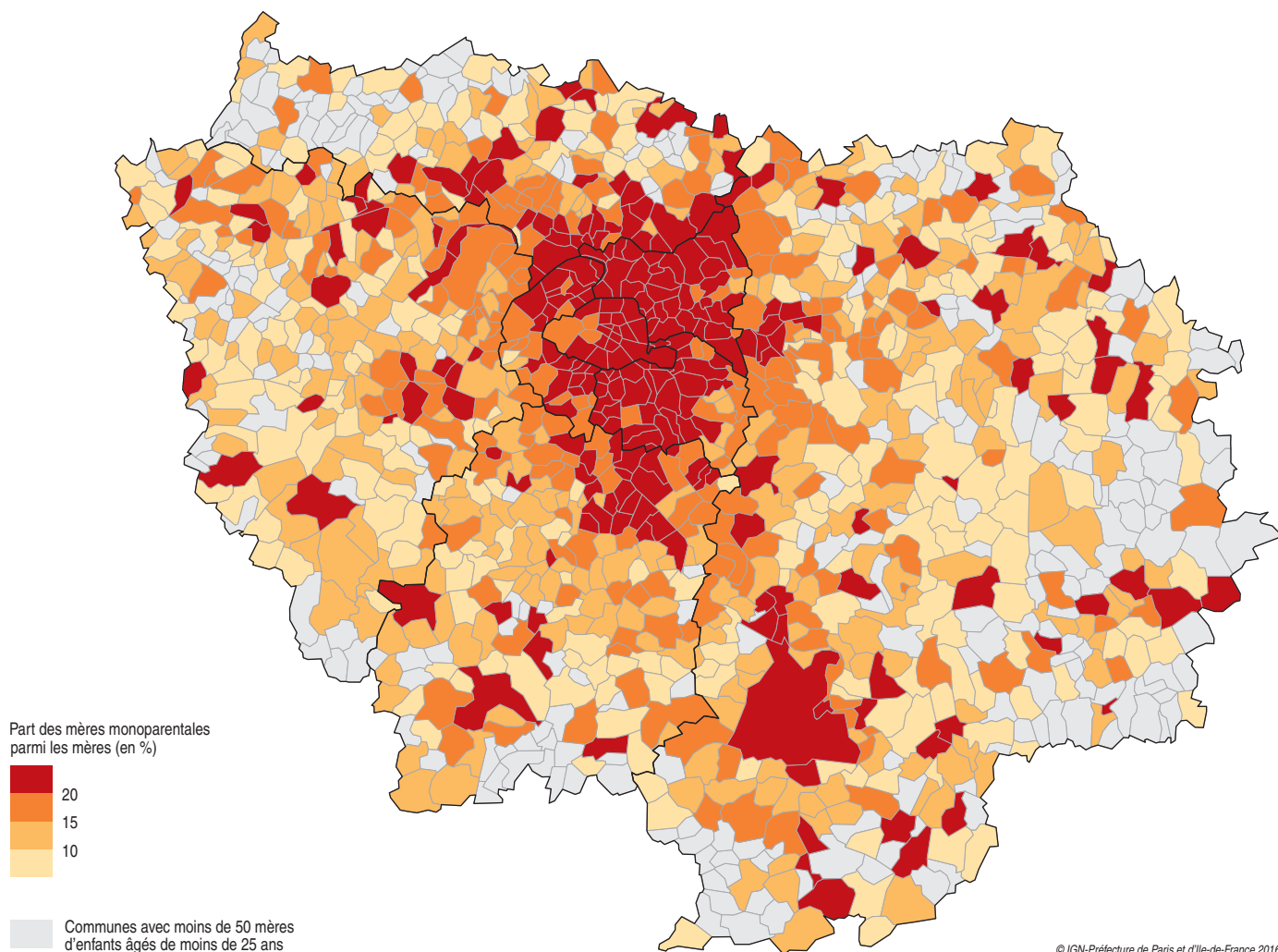
le décès de leur compagne constitue la deuxième raison pour 13 % des pères. Quand les parents sont immigrés, ces deux proportions sont plus prononcées (+ 3 points).

Monoparentalité : une situation encore très féminine

La part des pères à la tête d'une famille monoparentale augmente de 2,4 points entre 1999 et 2012 : chaque année, leur nombre progresse de 2 000 contre 7 000 pour les mères (*figure 2*). Cependant, les hommes restent minoritaires à élever seuls leurs enfants ; en effet, les femmes sont plus de huit fois sur dix cheffes des familles monoparentales. La monoparentalité demeure essentiellement un phénomène féminin et un marqueur des inégalités femmes-hommes.

Les familles monoparentales ont moins d'enfants que les couples. Ainsi, la moitié des familles monoparentales n'a qu'un seul enfant, contre un tiers des couples. Ces enfants sont plus âgés que ceux des couples : 10,6 % des enfants des familles

monoparentales et 31,5 % des enfants des couples sont âgés de moins de six ans. Les mères seules ont plus souvent en charge les fratries d'au moins deux enfants et les jeunes enfants que les pères isolés. Ainsi, 93 % des enfants de moins de trois ans vivant en famille monoparentale résident chez leur mère. La garde des enfants peut alors constituer un frein à l'accès au marché du travail. L'accès de ces femmes à l'emploi est largement conditionné par leur possibilité de bénéficier de dispositifs d'accueil des enfants et jeunes enfants adaptés, du point de vue des coûts, des horaires et de la localisation. Cet éloignement temporaire du marché du travail a un impact immédiat sur les revenus de la famille, mais aussi sur l'avenir professionnel de ces femmes. C'est à l'adolescence que la part des enfants gardés par leur père est la plus importante. Les hommes isolés représentent 14 % des familles monoparentales en Seine-Saint-Denis et 19 % dans les Yvelines et en Essonne, territoires où les enfants sont plus souvent en garde alternée après le divorce de leurs parents.



© IGN-Préfecture de Paris et d'Ile-de-France 2016

Source : Insee, recensement de la population 2012

Les mères seules se portent plus souvent sur le marché du travail malgré les difficultés

Les mères monoparentales sont souvent le seul adulte du ménage à subvenir aux besoins de la famille. Elles sont donc plus actives (+ 6 points) et travaillent plus fréquemment à temps plein (+ 6 points) que les mères en couple (figure 3). Elles sont aussi actives que les pères monoparentaux. Ces derniers sont toutefois moins actifs que les pères en couple. Plus âgés, ils sont plus souvent à la retraite. Néanmoins, aux mêmes âges que les pères en couple, ils sont toujours moins actifs. Ils travaillent également plus fréquemment à temps partiel. Au niveau régional, les mères monoparentales sont davantage exposées au chômage (13,5 %) que les pères seuls (9,4 %) ou les parents en couple (6,9 % pour les hommes et 8,8 % pour les femmes). En Seine-Saint-Denis, le taux de chômage des mères monoparentales est de 18,2 %. C'est le plus élevé de la région. C'est aussi dans ce département que l'activité des mères monoparentales est la plus faible, même si elle est supérieure à celle des mères en couple. À

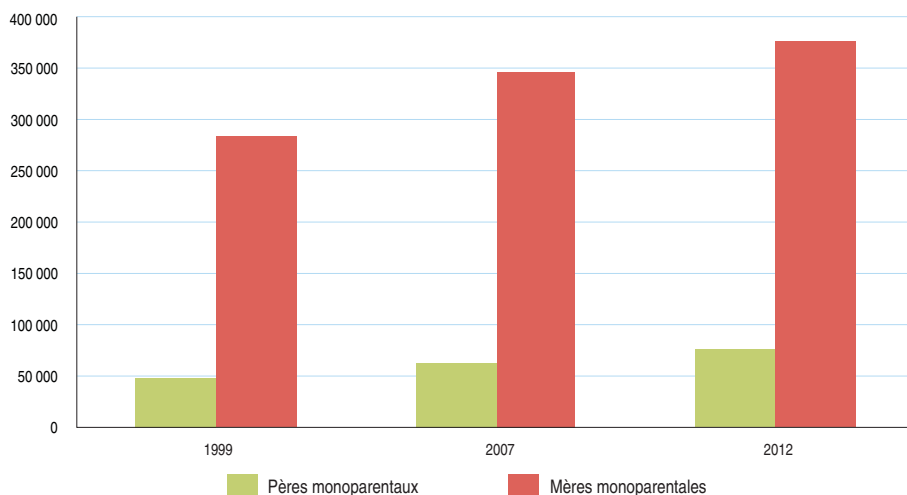
l'inverse, le taux de chômage des mères monoparentales est le plus bas dans les Yvelines (9,9 %), où elles sont aussi les plus actives (91,3 %).

Les mères seules occupent majoritairement des professions d'employé alors que les pères seuls sont plus souvent cadres ou de

professions intermédiaires. Les pères seuls sont davantage employeurs ou indépendants que les pères en couple. À l'inverse, les mères seules sont moins souvent dans cette situation que les mères en couple.

En Ile-de-France, les mères monoparentales sont moins diplômées du supérieur que les

2 Trois fois plus de nouvelles mères monoparentales que de nouveaux pères monoparentaux entre 1999 et 2012 en Ile-de-France



Source : Insee, recensements de la population 1999, 2007 et 2012

pères seuls (- 3,5 points), surtout à Paris (- 8,5 points) ; l'écart est moins marqué en grande couronne (- 2 points). Elles accèdent toutefois plus facilement que les pères seuls à un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les mères en couple sont, à l'inverse, plus diplômées que leurs conjoints, particulièrement à Paris. Pour autant, elles n'obtiennent pas toujours une meilleure situation professionnelle que les hommes. Certaines mères en couple privilégient le temps partiel, d'autres se consacrent totalement à leur famille.

À Paris, une femme monoparentale sur trois est cadre (contre un homme monoparental sur deux). Les familles monoparentales parisiennes doivent pouvoir supporter des prix du logement plus élevés. De même, celles vivant dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont, à l'image des populations de ces départements franciliens, plus favorisées, surtout par rapport à celles de Seine-Saint-Denis.

Le niveau de vie des familles monoparentales inférieur de 28 % à celui des couples avec enfant(s)

La moitié des familles monoparentales franciliennes dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 400 € par mois. C'est 28 % de moins que le niveau de vie médian des couples avec enfant(s) et toutefois plus que celui des familles monoparentales de province (1 200 €) (figure 4). Les revenus franciliens sont, en général, supérieurs à ceux de province. Seules les familles monoparentales de Seine-Saint-Denis ont un niveau de vie médian inférieur au niveau de vie national. Disposant d'un niveau de vie mensuel inférieur à 987 €, un quart des familles monoparentales franciliennes est pauvre, soit deux fois plus que les couples avec enfant(s). Cette proportion est d'un tiers en Seine-Saint-Denis. Les couples avec enfant(s) de ce département sont fréquemment pauvres puisque les familles n'y comptent souvent qu'un seul adulte actif.

3 En Ile-de-France, des mères seules aussi actives que les pères seuls

En %

	Mères monoparentales	Mères en couple	Pères monoparentaux	Pères en couple
Type d'activité				
En activité, dont :	89,0	83,3	89,2	93,3
<i>Actifs en emploi</i>	75,5	74,5	79,8	86,4
<i>Au chômage</i>	13,5	8,8	9,4	6,9
Études	0,4	0,3	0,4	0,1
Retraite	2,1	1,3	5,9	4,1
Au foyer ou autre	8,5	15,1	4,5	2,5
Temps de travail				
À temps plein	82,2	76,1	94,7	96,2
Type de contrat				
CDI	84,6	85,5	80,0	81,4
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres et professions intellectuelles supérieures	19,2	26,0	31,8	34,7
Professions intermédiaires	27,6	29,8	24,3	22,0
Employés	44,9	36,6	13,9	12,4
Ouvriers	6,1	4,7	21,6	21,9
Artisans, commerce	2,2	2,8	8,2	8,8
Agriculteurs	0,0	0,1	0,2	0,2

Source : Insee, recensement de la population 2012

À Paris, un peu plus d'une famille monoparentale sur cinq est pauvre ; cette proportion est la plus faible dans les Yvelines puis dans les Hauts-de-Seine (respectivement 18 % et 20 %). L'Ile-de-France est la région où les inégalités de revenus sont les plus fortes de métropole, pour les familles monoparentales comme pour les autres types de ménages. Ces écarts sont cependant moins prononcés pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants : le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 10 % de familles monoparentales les plus aisées est 3,9 fois supérieur à celui au-dessous duquel se situent les 10 % de familles monoparentales les moins aisées. Pour les couples avec enfant(s), ce rapport est de 4,4.

Les prestations familiales, versées encore sans condition de ressources en 2012, représentent 3 à 4 % du niveau de vie des familles avec enfants, qu'elles soient constituées de couples ou d'un seul parent. En revanche, la part des minima sociaux et des prestations logement perçus par les familles monoparentales est quatre à cinq fois plus importante que pour les couples avec enfants. En Seine-Saint-Denis, la part de l'ensemble de ces prestations sociales est la plus élevée de la région (17,1 %) ; c'est deux fois plus que sur l'ensemble de la région.

Les revenus d'activité des familles monoparentales sont plus faibles que ceux des couples, du fait des difficultés rencontrées sur le marché du travail. Par ailleurs, les

4 Les familles monoparentales franciliennes sont deux fois plus touchées par la pauvreté que les couples avec enfants

En %

	Part des familles monoparentales	Taux de pauvreté à 60 %	Niveau de vie médian (en €)	Niveau de vie médian								
				Part de l'ensemble des prestations sociales	Dont part des prestations familiales	Dont part des minima sociaux	Dont part des prestations logement	Part des salaires, traitements ou chômage	Part des revenus d'activités non salariées	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine	Part des impôts
Paris	29,5	22,4	19 000	6,9	2,4	2,2	2,3	77,5	8,3	13,2	16,8	-22,7
Hauts-de-Seine	25,1	20,0	18 200	7,7	3,1	2,0	2,5	84,4	4,2	12,9	9,9	-19,1
Seine-Saint-Denis	28,0	34,1	14 400	17,1	6,3	5,0	5,7	76,9	1,9	11,9	4,6	-12,4
Val-de-Marne	26,8	23,9	16 600	10,5	4,1	2,9	3,5	81,3	3,6	13,2	7,3	-15,9
Seine-et-Marne	21,4	23,5	16 300	11,1	4,7	2,7	3,7	79,9	3,4	13,4	5,9	-13,7
Yvelines	20,0	18,1	18 200	7,9	3,6	1,7	2,6	82,4	3,6	14,9	8,4	-17,2
Essonne	22,5	22,6	16 700	9,8	4,3	2,3	3,3	82,2	2,9	13,7	6,4	-15,0
Val-d'Oise	22,9	25,2	16 100	11,3	4,8	2,6	3,8	81,2	2,5	13,2	5,8	-14,0
Ile-de-France	24,7	23,9	16 800	9,8	3,9	2,6	3,3	80,5	4,4	13,3	9,2	-17,2
France métropolitaine	22,7	29,9	15 100	13,5	4,8	4,0	4,6	70,6	5,1	16,0	8,0	-13,2

Champ : familles monoparentales.

Sources : Insee, recensement de la population 2012, FiLoSoFi 2012

prestations sociales, les pensions alimentaires et la progressivité des impôts ne leur permettent pas de rattraper le niveau de vie des familles en couple.

Les mères seules ont plus souvent accès au logement social mais sont plus souvent en suroccupation

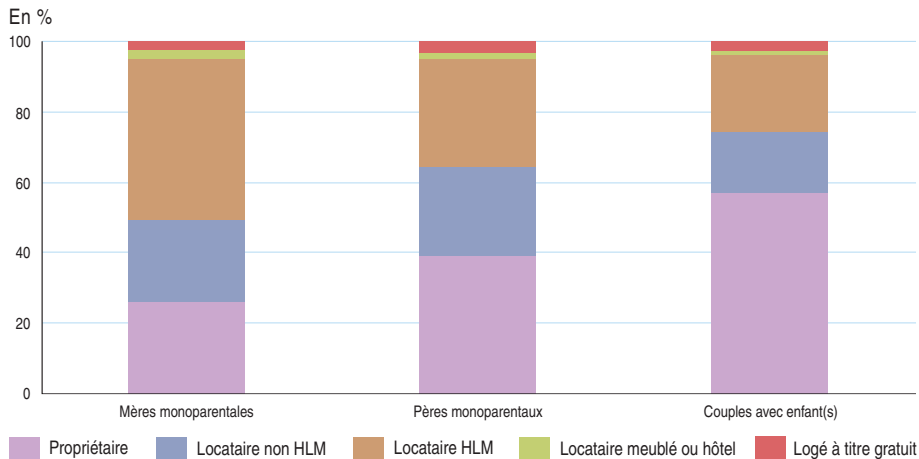
La moitié des mères seules vit en logement social, quel que soit le département francilien (contre 30 % pour les pères seuls et 22 % pour les couples avec enfant(s)) (figure 5). Les pères seuls sont plus fréquemment propriétaires de leur logement (39,5 %), mais la proximité de Paris et la cherté des logements en petite couronne les contraignent plus souvent que les couples à choisir la location dans le parc privé ou le parc social. En Seine-Saint-Denis, les mères monoparentales sont moins de 19 % à être propriétaires de leur logement ; c'est 2,5 points de moins qu'à Paris et 7 points de moins que dans la région. A contrario, elles vivent majoritairement en logement social (54 %, soit 14 points de plus que dans la capitale).

Les couples avec enfant(s) sont près de 57 % à être propriétaires de leur logement. Ils bénéficient plus souvent de deux salaires et peuvent plus facilement consacrer du temps à leurs déplacements, que ce soit pour se rendre au travail ou accompagner les enfants à l'école ou à leurs activités.

Face aux difficultés financières et d'accès à un logement à prix abordable, certains adultes monoparentaux vivent chez leurs propres parents (2,8 % des pères et 2,6 % des mères).

Malgré un accès plus favorable au logement social, plus d'un tiers des mères monoparentales vit dans un logement suroccupé, contre un quart des pères monoparentaux. Même quand elles sont propriétaires, leurs logements sont davantage suroccupés que ceux des pères seuls. La suroccupation des logements est la plus forte à Paris, pour les familles monoparentales comme pour les autres familles : 49 % des mères monoparentales et 40 % des pères monoparentaux résidant en HLM ont un logement trop petit pour leur famille. ■

5 La moitié des mères seules franciliennes réside dans un logement social



Source : Insee, recensement de la population 2012

Sources et définitions

Sources

La majorité des données sont issues du **recensement de la population** (ménages ordinaires). L'**enquête Familles-Logement 2011** a également fourni quelques chiffres de cadrage sur les raisons de la monoparentalité. Les données sur les revenus et les niveaux de vie proviennent du **fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)** issu du rapprochement des données fiscales et des données sur les prestations sociales.

Définitions

Dans cette étude, la **famille monoparentale** est définie comme une famille n'ayant qu'un seul parent avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Néanmoins, dans la partie sur les niveaux de vie où les données sont issues de la source FiLoSoFi, l'âge des enfants n'est pas limité. Dans d'autres études, visant en particulier à effectuer des comparaisons internationales, l'âge des enfants est souvent limité à l'âge de la majorité. L'allongement des études, la difficulté d'accéder au marché du travail ou à un logement autonome sont des éléments faisant peser la charge des enfants majeurs sur les parents, au moins jusqu'à 25 ans, âge minimal pour que ces enfants puissent prétendre au revenu de solidarité active (RSA). Le recensement de la population ne permet pas de distinguer les enfants vivant en **résidence alternée** de ceux vivant exclusivement chez l'un de leurs parents. Les enfants en garde alternée sont recensés chez le parent qui les héberge le premier jour de la collecte.

Dans cette étude, les familles monoparentales sont comparées aux **familles composées d'un couple avec enfant(s)** abritant dans leur logement un ou plusieurs enfant(s) d'au moins un des conjoints. Il peut donc s'agir dans certains cas de familles recomposées comportant au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (987 € par mois en 2012). L'Insee mesure la pauvreté monétaire de manière relative. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Un individu est **en activité** s'il est soit en emploi, soit au chômage.

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Belmokhtar Z., Cretin L., « Le regard des divorcés sur la résidence de leurs enfants », SDSE, Ministère de la Justice, *Infostat Justice* n° 139, décembre 2015.
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., « Les conditions de vie après le divorce », *Insee Première* n° 1536, février 2015.
- Couleaud N., Decondé C., Moreau É., Roger S., « Une diversité des familles à Paris, avec plus de foyers monoparentaux qu'ailleurs et moins de familles recomposées », *Insee Ile-de-France à la page* n° 411, octobre 2013.

